

## DELIBERATION n° 2023/068

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Le 26 octobre 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. FICHERE - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

M. BOUDET - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DESARMENIEN - M. GARNERONE - M. GIRARDOT - MME HUE - MME LE MESNIL - MME MICHEL - M. PETAMENT - MME PISTOIA - M. QUIVOGNE - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - MME WAGNER

**Membres excusés :**

M. ARNAUD - MME CARTIER - M. DENIS - M. DEVAUX - M. DONATONI - M. FERRARI - MME GAUTHIER - MME LECOMTE - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. TOURNIER - M. ZOBBERI

**PERF 2024****Programme Environnemental Régional Fédérateur**

**Accompagnement des entreprises et des territoires à la transition énergétique et à l'économie circulaire par les CCI de Bourgogne Franche-Comté**

**Descriptif****1. Contexte et enjeux**

Depuis 2019, soutenues par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et régionale ont déployé le programme régional PERF afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises de notre région vers l'économie circulaire et la transition énergétique.

En 2023, les enjeux de la transition écologique et énergétique sont plus que jamais présents pour les entreprises, quel que soit leur taille et leur secteur d'activité. Les crises successives pendant l'hiver 2022/2023, l'urgence du changement climatique et la feuille de route décarbonation conduisent à une réforme en profondeur des politiques publiques, des approvisionnements en énergie et en matières premières, et de comportement de tous. Les entreprises, en tant qu'acteurs du territoire et impliquées dans la mondialisation, doivent s'adapter et répondre à la demande, tant des grands donneurs d'ordre (filiales) que des consommateurs.

**2. Objectifs du programme PERF 2024**

Le programme PERF 2024 s'appuiera sur 22 conseillers CCI dont 18 spécialisés en environnement énergie, représentant 8 équivalents temps plein par an, pour :

- Sensibiliser 900 entreprises par an,
- Accompagner 500 projets par an de performance énergétique, de déploiement des énergies renouvelables, de prévention des déchets, d'économie circulaire, de transition écologique,
- Apporter un appui à 10 territoires pour faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets à destination des entreprises.

### 3. Durée

Le programme d'une durée de 1 an débutera le 01/01/2024 pour se terminer le 31/12/2024.

### 4. Budget

BUDGET en € TTC	2024
ETP	8
Frais de personnel	540 800 €
Frais de structure (20 % des frais de personnel)	108 160 €
<b>Sous total animation</b>	<b>648 960 €</b>
Frais externes	
Dépenses d'animation et de communication événementielle	31 200 €
Autres outils de communication non liés à un évènement (site internet, impression documents...)	15 000 €
Achat de matériel ou objets divers non liés à un évènement (logiciel...)	10 800 €
Autres dépenses directes de déplacements...	3 000 €
<b>Sous total frais externes</b>	<b>60 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>708 960 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT	2024
<b>Animation</b>	
ADEME (animation 30 k€/ETP/an)	240 000 €
ADEME (frais externes 80 %)	48 000 €
REGION BFC (complément aide ADEME)	77 722 €
CCI BFC	331 238 €
ENTREPRISES	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>708 960 €</b>

Sur les 1664 jours en 2023, 130 sont des jours CCIR, le reste sont des jours CCIT.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande d'aide au Conseil Régional pour la réalisation du programme environnement régional PERF 2024.

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 26 octobre 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.**

Nombre de votants : 40

Vote pour : 40

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 26 octobre 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS